



[PAYS : Burundi]

ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET EN MILIEU D’ANNÉE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : JANVIER – JUIN 2016

<b>Numéro de projet et titre :</b>	PBF/BDI/A-10; Numéro 00091554 Appui à la promotion et à la protection des droits de l’homme au Burundi		
<b>Organisation(s) récipiendaire (s)<sup>1</sup> :</b>	OHCDH-B		
<b>Partenaires d’exécution (Gouvernement, agences de l’ONU, ONG etc.) :</b>	CNIDH, Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre , les organisations de la société civile (OSC)		
<b>Budget total approuvé<sup>2</sup> :</b>	2,000.000 USD		
<b>Fonds engagés<sup>3</sup> :</b>		<b>% des fonds engagés / budget total approuvé :</b>	
<b>Dépenses<sup>4</sup> (information préliminaire) :</b>	732,531 USD	<b>% des dépenses / budget total : (taux de dépense)</b>	36,62%
<b>Date d’approbation du projet :</b>	15 Juillet 2014	<b>Délai possible de la date de fin des opérations initialement prévue (nombre de mois)</b>	29
<b>Date de démarrage du projet :</b>	13/08/2014		
<b>Date de fin des opérations initialement prévue :</b>	31/12/2016		
<b>Résultats du projet :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l’ensemble du territoire.</li> <li>- La redevabilité de l’Etat pour la protection des droits de l’homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits de l’homme.</li> <li>- Les Défenseurs des Droits Humains (DDH) disposent des capacités techniques et d’un environnement propice à l’exercice de leur fonction.</li> </ul>		

<sup>1</sup> Il faut noter que dans les cas où plusieurs agences participent, un seul rapport doit être présenté.

<sup>2</sup> Le budget approuvé correspond au montant transféré aux organisations récipiendaires.

<sup>3</sup> Les fonds engagés sont définis par les contrats de services et de travail conformément aux règles et procédures financières des organisations récipiendaires. Fournir les informations préliminaires.

<sup>4</sup> Paiements réels (contrats, services, travail) effectués suivant les engagements.

5 Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l’économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d’emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l’autorité de l’état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

**Évaluation qualitative de l'état d'avancement du projet**

<p><i>Pour chaque résultat attendu, veuillez donner des <b>preuves</b> de l'avancement (si elles existent) pendant la période du rapport.</i></p> <p><i>De plus, pour chaque résultat prévu, veuillez présenter brièvement les principaux produits déjà réalisés. (1000 lettres max. par résultat)</i></p>	<p><b>Résultat 1</b>                  Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire.                  Les 13 points focaux et le chef de l'antenne Ouest de la CNIDH ont bénéficié d'un atelier de renforcement de leurs capacités, du 24 au 27 mai 2016 à Gitega.</p> <p><b>Résultat 2</b>                  La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits de l'homme.                  Un atelier de formation a été organisé du 25 au 27 février 2016 au bénéfice des membres du comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités, dans la province Ngozi. Le comité permanent a rédigé son deuxième rapport sur la Convention des droits de l'enfant et un atelier de validation de ce rapport a été organisé le 8 juin 2016. Ce rapport sera ensuite soumis au comité sur les droits de l'enfant dans les délais.</p> <p><b>Résultat 3</b>                  Les Défenseurs des Droits Humains (DDH) disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction.                  Des missions de suivi et évaluation des activités du réseau national des observateurs des droits de l'homme ont été effectuées par le comité de pilotage du réseau dans l'ensemble des provinces du pays, au cours du mois d'avril et mai 2016.</p> <p><b>Résultat 4</b></p>
<p><i>Y a-t-il des preuves que le projet a déjà un impact positif sur la consolidation de la paix ? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Les missions de suivi et évaluation des activités du réseau national des observateurs des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire ont permis de noter la contribution positive du réseau sur la consolidation de la paix. Les activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer sur la situation des droits de l'homme auprès des autorités, ont un impact positif sur la consolidation de la paix. Ces activités participent au renforcement de la responsabilité des autorités dans le domaine de l'état de droit et du respect des</p>

	droits de l'homme. Les autorités tiennent de plus en plus compte des recommandations formulées par les observateurs nationaux des droits de l'homme.
<i>Des effets catalytiques ont-ils été constatés durant la période considérée, y compris en générant de nouveaux engagements de fonds ou en déclenchant / débloquent un processus de paix ? (1000 lettres max.)</i>	Les activités déjà réalisées ou en cours de réalisation du Projet créent des conditions propices à favoriser et à renforcer le processus de paix. Le renforcement des capacités et l'extension de la couverture géographique de la CNIDH est une condition clé de sauvegarde des droits de l'homme. Il en est de même pour les activités de monitoring et de rapportage conduites sur l'ensemble du territoire par le Réseau national des observateurs des droits de l'homme. Le positionnement du Réseau suite à la déstructuration du tissu associatif consécutive au départ en exil de la plupart des leaders des OSC et la suspension des principales organisations des droits de l'homme contribue à combler le vide ainsi créé. Enfin, la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de ses obligations conventionnelles se trouve renforcée par la mise en place du comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités. Le comité permanent a ainsi produit son deuxième rapport sur les droits de l'enfant.
<i>Si les progrès ont été lents ou inadéquats, indiquer les raisons principales ainsi que les actions correctrices. (1000 lettres max.)</i>	La mise en œuvre des activités du Projet connaît en général des lenteurs essentiellement en raison du contexte de crise sociopolitique et donc de la disponibilité des autorités et des partenaires. En revanche, des activités prévues au bénéfice de la CNIDH ont été abandonnées parce que l'institution a fait le choix de les mettre elle-même en œuvre en dehors du projet (telle que l'élaboration d'un guide de méthode de travail). La situation actuelle dans le pays rend inopérante l'activité relative à la production des 4 études de base en vue du renforcement de la compétence consultative de la CNIDH. Le processus du recrutement des consultants nationaux a été engagé, sans succès. L'appel à candidature n'a suscité aucun intérêt auprès des potentiels candidats. La production des 24 émissions radiodiffusées en vue de faire connaître à la population le mandat et le rôle de la CNIDH et celle liée aux séances régulières réunissant les acteurs étatiques et non étatiques a dû être abandonnée.
<i>Quelles sont les activités principales/objectifs visés pour le restant de l'année? (1000 lettres max.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de la table ronde sur le comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités en vue d'aider les autorités à définir le modèle de comité permanent qui convient au contexte burundais.</li> <li>- L'élaboration et la production d'un manuel sur les méthodes de travail du comité permanent de rédaction dans le but d'institutionnaliser et de pérenniser les approches du comité permanent.</li> <li>- L'organisation de séances de vulgarisation du contenu de la politique nationale des droits de l'homme aux fins d'établir un plan de mise en œuvre de cette politique,</li> </ul>

	<p>définir les responsabilités des partenaires et la collaboration avec le comité permanent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des représentants des Centres de Développement Familial et Communautaire à la collecte des données en vue de la rédaction des rapports et de la mise en œuvre des recommandations.</li> <li>- Séances d'échange trimestriel pour assurer la collaboration entre tous les acteurs dans le processus rédactionnel.</li> </ul>
<p><i>Les stratégies/la durée/le budget, etc. du projet doivent-ils être rectifiés?</i> (1000 lettres max.)</p>	<p>Des moyens budgétaires supplémentaires doivent être débloqués pour permettre le recrutement et la formation de plusieurs observateurs aux fins de permettre une meilleure couverture géographique du pays. Plusieurs associations de défense des DH ont vu leurs activités suspendues et leurs comptes bancaires bloqués par décision judiciaire et plusieurs défenseurs des DH ont dû s'enfuir du pays parce qu'ils se sentaient en insécurité.</p>
<p><i>Quel est l'état général de la situation financière du projet (pourcentage du budget utilisé à la date du rapport) – des informations préliminaires.</i> (1000 lettres max.)</p>	<p>A ce stade de la mise en œuvre du Projet, 36,62% du budget a été utilisé. La date du démarrage du Projet a été fixée au 13 août 2014, mais le consultant international a pris ses fonctions de coordinateur technique du Projet à la fin du mois de février 2015. C'est dire que la mise en œuvre du Projet a accusé plus de 6 mois de retard. Le taux d'absorption du budget à la date du rapport doit être appréhendé et analysé en considération de cette situation.</p>
<p><i>Autre information pertinente pour PBSO (et le Comité de Pilotage) sur le projet à ce stade?</i> (1500 lettres max.)</p>	<p>Les observateurs nationaux des DH continuent d'être l'objet de menaces et plusieurs se sont réfugiés dans les pays voisins et ailleurs. Il est important que le Comité de pilotage continue à faire le plaidoyer auprès des autorités en faveur de la protection des observateurs accomplissant leurs missions de monitoring, de rapportage et de plaidoyer.</p>

**ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR** : Utiliser le *Cadre de résultats du projet* (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

	<b>Indicateur de performance</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Indicateur cible de fin de projet</b>	<b>État d'avancement de l'indicateur actuel</b>	<b>Raisons du changement / délai (le cas échéant)</b>	<b>Indicateur cible rectifié (le cas échéant)</b>
<b>Résultat 1</b> Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire	Indicateur 1.1 La CNIDH dispose des procédures de travail harmonisées et documente les violations des droits de l'homme de manière uniforme	La CNIDH n'a pas de procédures de travail standardisées	La CNIDH documente et enquête sur les violations des droits de l'homme en respectant les standards internationaux	La CNIDH s'est dotée d'une méthodologie propre sans l'appui du projet et a produit son rapport annuel devant l'Assemblée nationale en avril 2016		
	Indicateur 1.2					
<b>Produit 1.1</b> La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est assurée	Indicateur 1.1.1 -Nombre d'antennes régionales fonctionnelles  -Taux de cas traités	-3 antennes provinciales en cours d'installation  -Taux de 36,4% des cas traités et	-1 nouvelle antenne provinciale a couverture régionale mise en place et fonctionnelle  -Taux de 60% des cas traités et	La responsable de l'antenne Ouest a été recrutée et l'antenne est opérationnelle. Les 3 autres antennes sont opérationnelles  La CNIDH a fait état dans son rapport		

		clôturés par la CNIDH et les instances habilitées	clôturés par la CNIDH et les instances habilitées	annuel 2015 de 747 plaintes dont 640 cas de violations des droits de l'homme		
	Indicateur 1.1.2 Nombre de points focaux mis en place et actifs	14 provinces sans Antennes ni point focal	13 points focaux mis en place dans les provinces sans Antennes	Les 13 points focaux sont recrutés et mis en place dans les provinces sans antennes. Ils sont opérationnels.		
Produit 1.2 Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes formées à l'observation, au rapportage et aux techniques d'investigation	Un personnel partiellement formé et du personnel recruté pas encore formé	30 personnes formées à l'observation, au rapportage et sur les techniques d'investigation	25 personnes (6 femmes) dont la responsable d'antenne Ouest, les antennes provinciales et les 13 points focaux ont bénéficié d'un atelier de formation du 24 au 27 mai 2016 à Gitega		
	Indicateur 1.2.2 Nombre d'antennes provinciales et des points focaux qui ont accès à la base de données	Base de données accessible au niveau du siège uniquement	Base de données opérationnelle au niveau des 4 antennes et des 13 provinces	La situation actuelle dans le pays rend inopérante cette activité. Le processus du recrutement des consultants chargés des études a été engagé. L'appel à candidature n'a suscité aucun intérêt auprès des potentiels		

				candidats		
Produit 1.3 La population et les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services	Indicateur 1.3.1 Nombre de provinces ou de des séances de sensibilisation sur la CNIDH et son rôle et mandat sont organisées (et qui n'avaient pas encore été touchées par des séances	10 provinces n'ont pas été concernées par les séances de sensibilisation avec l'approche régionale	10 séances de sensibilisation organisées dans les 10 provinces pas concernées directement	Cette activite n'a pas connu de début d'exécution et n'est pas plus propice face à la précarite du contexte actuel et des tensions persistantes entre les acteurs concernés		

alternatifs en cas de besoin	antérieures)					
	Indicateur 1.3.2					
<b>Résultat 2</b> La redevabilité de l'état de droit pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains	Indicateur 2.1 Les délais de production des rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux	Retard dans la production des rapports destinés aux mécanismes internationaux	Des rapports de qualité sont produits dans le respect des délais impartis	Production d'un rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant au début du mois de juin 2016.		
	Indicateur 2.2					
Produit 2.1 Un comité permanent de rédaction des rapports destinés aux	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en œuvre des recommandations des organes de traités et de l'EPU	Un mécanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités	Un comité permanent est mis en place au niveau national pour le suivi des recommandations	Le comité permanent de rédaction des rapports a été mis en place par une ordonnance ministérielle en avril		



organes de traités et de mise en œuvre des recommandations			des mécanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU	2015. Le comité est opérationnel.		
Produit 2.2 Les capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formés et en possession du manuel	Absence de régularité dans la transmission de rapports de suivi des recommandations issues des organes de traités	Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux de protection/promotion des droits de l'homme (EPU et organes de traités) transmis dans les délais	Le comité a produit son rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant au début du mois de juin 2016. Ce rapport a été validé dans un atelier avec la participation de différents acteurs en date du 8 juin 2016 à Bujumbura.		
		Les formations sont données à des personnes qui sont désignées temporairement et qui peuvent partir à tout moment	- 25 personnes membres d'un comité permanent seront formées dont des membres titulaires et d'autres suppléants - 68 représentants des CDFC formés à la collecte des données - Elaboration d'un manuel à destination des	-Les 22 membres (dont 9 femmes) du comité permanent ont reçu une formation du 25 au 27 février 2016 à Ngozi. - Le programme de formations en faveur des CDFC a été finalisé en collaboration avec le ministère en charge des DH.		

			membres du comité			
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3 Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en œuvre des recommandations des organes de traitement	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de consultation et de mise en œuvre des recommandations tenu	Existence d'un cadre formel d'échange sur les rapports de mise en œuvre des recommandations	8 séances de consultation systématique entre acteurs étatiques et non étatiques	Un atelier de validation du rapport sur les droits de l'enfant a été organisé le 8 juin à Bujumbura		
Produit 2.4: Une bibliothèque contenant des ouvrages de référence sur les DH	Indicateur 2.3.2  Indicateur 2.4.1 Existence d'une bibliothèque contenant des ouvrages sur les DH	  Les représentants du MSNDPHG et d'autres ministères n'ont qu'un accès limité aux ouvrages	  Les membres du comité permanent et les fonctionnaires du MSNDPHG ont accès aux ouvrages	  La bibliothèque sera inaugurée a la mi juin 2016		
<b>Résultat 3</b> Les DDH	Indicateur 3.1 Les DDH	- Absence de cadre légal de protection	- Les DDH produisent des	Les rapports hebdomadaires et		

disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction	travaillent dans un environnement propice et leur rôle dans la promotion et la protection des DH est reconnu	des DDH - Rapports tendus entre les pouvoirs publics	rapports de qualité - Un cadre de protection des DDH est adopté	mensuels sont produits. Le rapport annuel sera validé en juin 2016		
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1 Les capacités des DDH sur l'observation, le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées	Indicateur 3.1.1 - Nombre d'observateurs des DH de la société civile formés - Nombre de rapports de qualité produits par les DDH	Niveau de connaissances des divers intervenants pas harmonisées (terminologie et standards des DH)	- 34 observateurs des DH formés (2x17 provinces) - Production de rapports hebdomadaires et mensuels	24 rapports hebdomadaires de qualité produits		
	Indicateur 3.1.2					
Produit 3.2 Un cadre de protection des DDH est adopté	Indicateur 3.2.1 Existence d'un cadre de protection des DDH prenant en compte les contributions des DDH	Inexistence de cadre de protection des DDH	Statut des DDH adopté			

	Indicateur 3.2.2					
Produit 3.3 Les différentes composantes de la société civile sont informées sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	Indicateur 3.3.1 Nombre de fois que les spots sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger ont été diffusés à la radio et à la télévision	Manque de compréhension des différents interlocuteurs du rôle et de la vulnérabilité des DDH	Le spot a été diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la télévision	Cette activité a été rendue désuète par la fermeture de plusieurs médias indépendants		
	Indicateur 3.3.2					
<b>Résultat 4</b>	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					
	Indicateur 4.3.2					